



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
2016-2017-2018**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Preissac devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016-2017-2018, a été déposé à mon bureau le 28 octobre 2015, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2016 (au plus tard le 30 avril 2016);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :
M.R.C. d'Abitibi
571, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec)
J9T 2H3
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 59 de la M.R.C. d'Abitibi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Preissac ce 29^e jour d'octobre 2015.

Gérard Pétrin
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29 octobre 2015.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 29 octobre 2015.

Signature Gérard Pétrin
